

# LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS



## Un PCAET, qu'est-ce que c'est ?

Lancé en 2020, le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Liancourtois est un programme d'actions qui vise à **limiter l'impact du territoire sur le changement climatique**. Il vise aussi à exploiter les ressources et atouts notre territoire afin de produire **une énergie moins carbonée**, d'**améliorer notre cadre de vie** ou encore d'**œuvrer pour une économie plus verte**.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) définit les objectifs du PCAET :

- ✓ Réduire de 75% les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire d'ici 2050 ;
- ✓ Diminuer de moitié les consommations énergétiques d'ici 2050 ;
- ✓ D'atteindre 32% de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

## Retour sur les différentes étapes de la démarche

Réalisation d'un diagnostic

Un **diagnostic énergétique et climatique** a été réalisé, afin de mettre en avant les grands enjeux climatiques du territoire (consommations d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, etc.).

Définition d'une stratégie

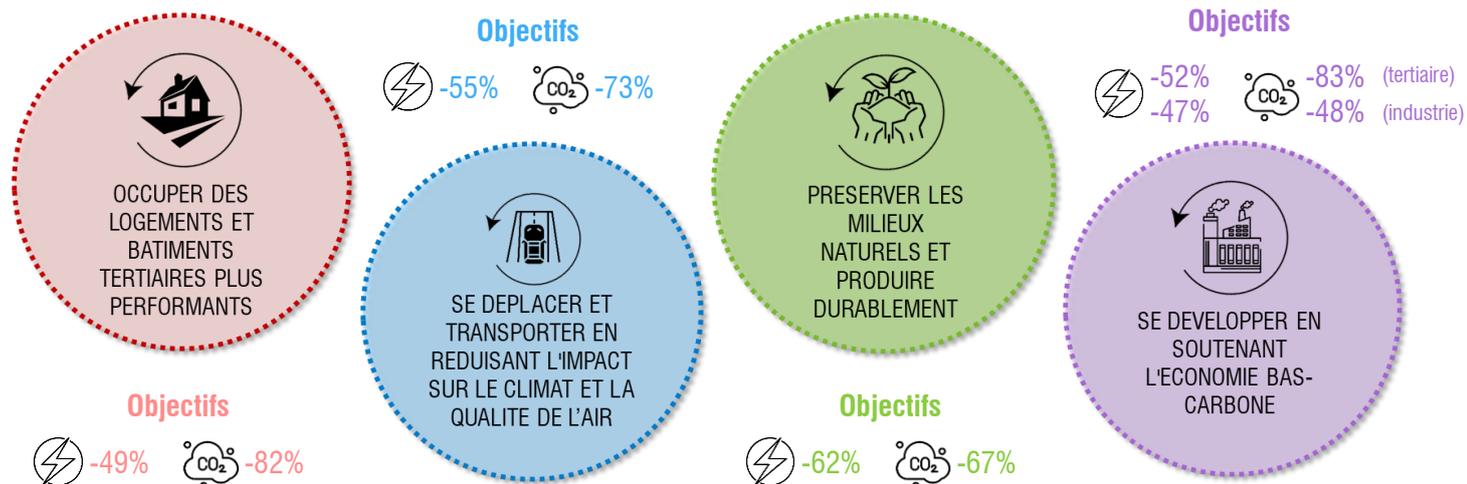
Les élus se sont ensuite réunis afin de déterminer quelle **stratégie d'action** ils souhaitaient mettre en place, conformément aux objectifs nationaux et régionaux de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de **polluants atmosphériques**, des **consommations d'énergie** ou encore de **production d'énergies renouvelables**.

Élaboration d'un plan d'actions

Les acteurs majeurs du territoire (associations, agriculteurs, entrepreneurs, partenaires institutionnels, etc.) se sont ensuite réunis afin de **définir les actions à mettre en place** pour atteindre ces objectifs au regard du diagnostic mais aussi des réalités du territoire.

Ce plan d'action vous est présenté ci-après.

# Quelle stratégie pour 2050 ?



## Avec quels objectifs ?

- ✓ Réduire ses consommations énergétiques
- ✓ Réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre
- ✓ Augmenter sa production d'énergie renouvelable
- ✓ Améliorer la qualité de l'air
- ✓ Accroître le potentiel de séquestration carbone et préserver les puits de carbone actuels
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique et réduire la vulnérabilité des habitants



**-51%** de consommation d'énergie



**-73%** des émissions de Gaz à Effet de Serre



**+103 GWh** d'énergies renouvelables



# Comment atteindre ces ambitions ?

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté de Communes de Liancourtois a travaillé en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entrepreneurs, partenaires institutionnels, etc.) pour définir un plan d'actions opérationnel organisé autour de **5 axes** et décliné en **31 actions**.



## Occuper des logements et des bâtiments tertiaires plus performants

- Action 1** : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements
- Action 2** : Mettre en place un guichet unique pour améliorer la visibilité des aides disponibles et faciliter la compréhension des démarches à effectuer
- Action 3** : Faciliter la rénovation énergétique des logements
- Action 4** : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique
- Action 5** : Structurer la filière de professionnels de la rénovation sur le territoire
- Action 6** : Réaliser un diagnostic des friches présentes sur le territoire (en s'appuyant sur le SCoT)
- Action 7** : Étudier les potentiels de production d'EnR **résidentielles** sur le territoire

## Se déplacer et transporter en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air

- Action 1** : Encourager une nouvelle approche du travail, en mix présentiel / distanciel
- Action 2** : Promouvoir les commerces de proximité et la relocalisation des emplois
- Action 3** : Mettre en œuvre le plan de mobilité à l'échelle du territoire cohérent, grâce à une meilleure coopération entre les acteurs du transport, les communes et la collectivité
- Action 4** : **Faciliter l'intermodalité sur le territoire**
- Action 5** : Développer l'offre de transports en commun sur le territoire et encourager son utilisation auprès des habitants
- Action 6** : Développer les usages du vélo en fonction des opportunités du territoire
- Action 7** : Encourager la réduction de la part modale des véhicules thermiques
- Action 8** : Accompagner le déploiement d'un mix de véhicules moins carbonés



## Préserver les milieux naturels et produire durablement

- Action 1** : Accompagner et former les agriculteurs dans leur conversion agricole, vers des pratiques adaptées au changement climatique
- Action 2** : Économiser et préserver la ressource en eau
- Action 3** : Mener une politique d'adaptation au changement climatique
- Action 4** : Étudier les potentiels de valorisation des ressources du territoire pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération
- Action 5** : Diminuer l'exposition des population à la pollution atmosphérique

## Se développer en soutenant l'économie bas-carbone

- Action 1** : Soutenir le développement des commerces et services locaux et durables
- Action 2** : Accompagner les entreprises industrielles et tertiaires dans leur transition écologique
- Action 3** : Réduire la production de déchets sur le territoire
- Action 4** : Faciliter la collecte des déchets et la dépose en déchetterie
- Action 5** : Développer le marché de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire



## Vers l'exemplarité de la collectivité

- Action 1** : Coordonner et animer la transition climatique et énergétique sur le territoire
- Action 2** : Créer une cellule de gestion optimisée et mutualisée de la transition écologique de la CCLVD
- Action 3** : Rénover et construire de manière exemplaire les bâtiments de la collectivité, sur les aspects de performance énergétique et de déploiement des EnR&R
- Action 4** : Mettre en place une stratégie de mobilité inter-structures, afin de réduire les déplacements carbonés des agents et des élus
- Action 5** : Accompagner les communes dans la collecte et la valorisation des déchets
- Action 6** : Poursuivre et promouvoir une politique publique d'achats responsables

## Comment contribuer à ce plan d'actions ?

Chaque habitant du territoire, à son échelle, est **acteur de la transition environnementale et climatique**. Il s'agit de **repenser ses façons de faire** au quotidien quand vous habitez, vous vous déplacez, vous travaillez ou encore quand vous consommez. Durant la mise en œuvre de ce plan d'actions, **la Communauté de Communes vous accompagnera** en vous fournissant les clés de réussite de votre transition : comment rénover mon logement ? Comment économiser l'énergie ? Comment préserver la ressource en eau ? Comment mieux me déplacer ? ....

Au travers de ses communications, la Communauté de Communes du Liancourtois vous informera de ces **gestes à adopter au quotidien** ou des dispositifs d'accompagnement personnalisé qui seront mis en place par les acteurs du territoire. Il vous suffit de **suivre notre activité** sur internet et sur nos publications, ou de vous renseigner directement auprès de la Communauté de Communes.



## Et maintenant ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique conformément à la réglementation imposée par le Code de l'Environnement. Ainsi le PCAET va dans un premier temps être soumis à l'avis du président de la région Hauts de France, à l'avis du préfet et à l'avis de l'autorité environnementale.

Le PCAET complet va également être mis à disposition pour consultation du public durant 2 mois pendant la période de **XX/XX/2022 au XX/XX/2022**. C'est l'occasion pour vous de donner votre avis sur le document voire de l'abonder.



En route vers la transition climatique, rejoignez-nous !